

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du mercredi 16 février 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 07/02/2022

date d'affichage : 07/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Sylvain KURIATA

Représentés : David BOUQUIN par Michel CONDI Magali MOURGUES par Monique DOMEIZEL;

Absents et Excusés : Fabien ANDRIEU, Catherine MONCANIS

Secrétaire de séance :

Monique DOMEIZEL

2022D013 - Objet : Demandes de subventions - aménagement d'une aire de pumptrack

Monsieur le Maire expose que les jeunes de la Commune disposent de peu d'espaces de convivialité et de rencontres pour se réunir autour d'activités de loisirs et de sports. Ils se déplacent bien souvent sur les communes voisines pour tenter de trouver des lieux de rencontre appropriés à leurs attentes et besoins.

De plus, lors d'une commission du Conseil Consultatif des Jeunes l'aménagement d'une aire de Pumptrack a été l'un des projets largement plébiscité.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat (Agence Nationale du Sport), de la Région et du Département.

Le projet, situé sur un terrain en face de l'école en centre bourg, consiste en la création d'une aire de pumptrack de 650 m² avec bosses, virages pour créer des sensations proche du surf.

Le lieu sera en libre accès, gratuit, ouvert aux vélos, trottinettes, planche de skate et fauteuil roulant.

Les associations sportives de Montrodât et l'école des Chazelles pourront l'utiliser sur des créneaux réservés.

Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

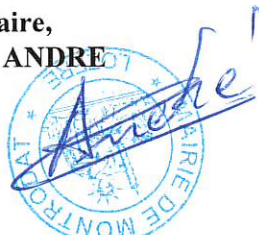
Plan de financement prévisionnel				
Dépenses			Recettes	
Opération		Total HT	Subvention sollicitée (ANS) Etat	Subvention sollicitée Département
Equipement sportif	Acquisition Terrain	60 000		
	Aménagement aire Pumptrack	58 000	46 400	24 000
			Autofinancement Commune	47 600
TOTAL dépenses		118 000	Total recettes	118 000

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une aide de l'Etat à hauteur de 46 400 €
- de solliciter une aide du Département à hauteur de 24 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité(à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____